

À l'initiative de plusieurs organisations associatives et syndicales, des rassemblements sont prévus dans plusieurs villes de l'hexagone, le 17 novembre contre la proposition de loi liberticide sur la « Sécurité globale ». **Notre confédération syndicale, la CNT, se joint à l'ensemble des initiatives organisées en localité.**

Ce mardi 17 novembre 2020, le groupe La République en marche (LREM) présentera en séance publique sa proposition de loi sur la sécurité globale. Ce texte s'inscrit dans la foulée du Schéma national du maintien de l'ordre promulgué le 16 septembre dernier par le ministre de l'Intérieur.

L'article 24 de cette proposition de loi interdit à toute personne de diffuser « l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie nationale, autre que son numéro d'identification individuel, lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police » et que cette diffusion a pour « but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique ».

En réalité, le fait de diffuser l'image notamment en direct serait donc, de fait, quasiment impossible.

Le seul fait de filmer ou de photographier conduira à des interpellations et des violences par les forces de l'ordre, comme c'est déjà trop souvent le cas aujourd'hui.

Clairement, c'est non seulement les journalistes, reporters-photo, reporters d'images, documentaristes, membres d'observatoires citoyens qui sont visés, mais aussi quiconque, qui avec son téléphone portable prendra des photos, notamment lors de manifestations ou de mouvements sociaux.

En revanche, les membres des forces de l'ordre pourront tout à loisir filmer ou photographier la population.

La démarche des députés LREM porteurs de cette proposition relaie la volonté du gouvernement qui entend **museler** encore un peu plus la classe ouvrière qui s'organise pour lutter contre un gouvernement au service du capital et du patronat. C'est aussi l'occasion de censurer **la liberté d'informer, de s'exprimer, et par là-même de manifester.**

Tout aussi problématique est l'introduction en urgence et au dernier moment d'un « **délit d'entrave** », dans la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), visant à criminaliser les étudiant·e·s ou enseignant·e·s manifestant dans l'enceinte de l'université, qui pourraient alors encourir 3 ans d'emprisonnement et jusqu'à 45 000€ d'amende.

Appel de la Confédération Nationale du Travail :
http://www.cnt-f.org/IMG/pdf/cp_conf_161120.pdf

Rassemblons-nous !

12 h à Aix • Place de la Mairie

18 h à Marseille • Place des Chartreux

Pour la liberté d'informer et d'être informé.e !

Pour la liberté d'expression contre les lois liberticides !



UL-SAM-CNT Union Locale des Syndicats Autogestionnaires de Marseille • C/o Mille bâbords • 61 rue Consolat 13001 Marseille • **Permanences** le 1^{er} mardi du mois de 17h30 à 19h et le 3^e mardi du mois de 12h à 14h • ulcnt13@cnt-f.org • 07 68 48 57 08